

MES FORMALITES CLES EN MAIN IMMATRICULATION PERSONNE MORALE

Pièces relatives au(x) dirigeant(s)

- Copie de la pièce d'identité en cours de validité + original
- Attestation sur l'honneur de non condamnation
- Copie de la Carte d'assuré social
- Exemple de justificatif d'adresse personnelle
- Une adresse email du dirigeant (**obligatoire**)

Si activité réglementée

- Copie de l'attestation de formation d'hygiène pour les activités de l'alimentation
- Copie du permis d'exploitation pour la vente de boissons alcoolisées
- Copie des diplômes, des certificats de travail et certificats nécessaires à l'exercice de l'activité pour le dirigeant et/ou le salarié
- Contrat de travail à durée indéterminée pour le salarié
- Avis de situation INSEE

Pièces relatives à la personne morale

- 2 Originaux + 1 Copie des statuts de la société
- 2 exemplaires du procès verbal nommant le ou les dirigeants si cette nomination n'est pas inscrite dans les statuts
- Original de l'attestation de dépôt des fonds en banque + 1 copie accompagnée de la liste des souscripteurs mentionnant le nombre d'actions et les sommes versées par chacun d'eux pour la SAS et SASU
(L'attestation de dépôt des fonds doit être antérieure à la signature des statuts pour la SAS et la SASU. Les statuts ne doivent pas être datés avant la date indiquée sur le certificat de dépôt des fonds)
- Avis de parution dans un journal d'annonces légales

Pour le local et les fonds

- Copie du bail commercial établi au nom de la société ou titre de propriété ou contrat de domiciliation (si le siège est différent du lieu d'exploitation)
- Copie de l'acte de vente enregistré (si achat)
- Copie du contrat de location-gérance certifié conforme par le déclarant

Tarifs Accompagnement (Droits légaux non inclus)

- Immatriculation : 113 €

Mon Coach Formalités

- Tarif atelier : 54 €

GUICHET UNIQUE

Horaires d'ouverture au public

Lundi et Mercredi

8h00 – 12h30

Mardi et Jeudi

8h00 - 12h30 / 14h00 - 17h00

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA GUYANE

41 Zone Artisanale Galmot
97300 CAYENNE

0694 47 36 79 / 0694 47 37 63
0694 03 58 20 / 0694 00 11 13
0694 47 66 90

Email

guichetunique@cma-guyane.fr
economie@cma-guyane.fr

Site Internet

www.cma-guyane.fr



cmaguyane

Annexe

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA GUYANE

17 Impasse Marguerite Léopold
Résidence du Fleuve
97320 SAINT LAURENT DU MARONI

0594 34 22 92 / 0694 95 98 80



@cmaguyane

Liste des Activités artisanales soumises à la qualification professionnelle

Entretien et réparation des véhicules et machines

Réparateur automobile

Carrossier

Réparateur de cycle et motocycles

Construction, entretien et réparation des bâtiments :

Métiers de gros œuvres, de second œuvre et de finition
du bâtiment

Carreleur

Maçon

Menuiserie

Peintre en bâtiment,

Plâtrier, serrurier,

Construction d'ouvrages,

Charpentier

Vitrier

Tailleur de pierre

Mise en place, entretien et réparation des réseaux et des équipements utilisant les fluides ainsi que des matériels et équipements destinés à l'alimentation en gaz, au chauffage des immeubles et aux installations électriques :

Plombier

Chauffagiste

Electricien

Climaticien

Installateur de réseaux d'eau, de gaz ou électricité

Soins esthétiques à la personne autres que médicaux et paramédicaux :

Esthéticien

Coiffure

Institut de Beauté

Préparation ou fabrication de produits frais de boulangerie, pâtisserie, boucherie, charcuterie et poissonnerie, préparation ou fabrication de glaces alimentaires artisanales :

Boulangier

Pâtissier

Boucher

Charcutier

Poissonnier

Activités réglementées

- Coiffure à domicile** : CAP ou expérience professionnelle de 3 années accomplie sur le territoire de l'UE ou de l'EEE
- Coiffure en Salon** : Brevet Professionnel — **La notion d'expérience professionnelle n'est pas pris en compte**
- Taxi** : Certificat de capacité professionnelle + arrêté municipal (Préfecture +Mairie)
Si achat de licence : acte de mutation de clientèle enregistré auprès des Impôts ou acte de cession.
- Ambulance** : agrément délivré par la DDASS + Copie C.C.A.
- Contrôle technique automobile** : agrément délivré par la Préfecture concernant le contrôleur et le local
- Thanatopraxie – Prestations Funéraires** : agrément délivré par la Préfecture
- Optique** : BTS + Agrément DDASS
- Orpaillage** : autorisation minière (délivré par la Préfecture)
- Déménagement** : attestation de capacité professionnelle + Agrément délivré par la Préfecture
- Toilettage pour animaux** : déclaration en Préfecture
- Transporteur de petit colis** : justificatif de la capacité professionnelle (DEAL)
- Transporteur de marchandises(+3,5tonnes)** : attestation de capacité professionnelle (DEAL)
- Voiture de tourisme avec chauffeur** : carte professionnelle (Préfecture pour inscription registre tenu par Atout France)
- Esthétique (bronzage)** : déclaration en préfecture
- Bijouterie** : déclaration d'existence pour métaux précieux (Direction générale des Douanes)
- Armurier** : récépissé de déclaration en Préfecture